



Obtenir un soutien financier

Critères de base et conditions générales d'octroi

La Fondation soutient financièrement des projets qui mettent en valeur le patrimoine dialectal du canton du Valais en s'adressant à tout public, enfants ou adultes, patoisants ou non, dans une approche pédagogique ou artistique, par exemple des productions littéraires, musicales, audiovisuelles, lexicographiques ou muséographiques dans lesquels le patois occupe une place de choix.

La Fondation ne finance généralement pas en totalité les projets soutenus. Les projets de longue durée sont subventionnés par tranches et sur la base de rapports intermédiaires.

La Fondation ne soutient pas les projets financés par le Service de la culture de l'État du Valais.

Contre-prestation demandée

À titre de contre-prestation, le logo officiel de la Fondation doit impérativement figurer de façon visible sur tous les produits subventionnés. D'autres contre-prestations peuvent être exigées (partage des produits ou des recettes éventuelles provenant de la commercialisation des réalisations soutenues, etc.).

Contenu du dossier de requête

Les dossiers de requête peuvent être adressés à la Fondation par courrier postal ou courrier électronique, dans le second cas en format pdf.

Ils doivent contenir au moins les éléments suivants:

- une brève présentation et les coordonnées de l'association garante du projet ou des porteurs de projet
- si besoin, l'assurance que les droits d'auteur nécessaires sont obtenus
- une description détaillée du projet
- un calendrier, avec dates de début et de fin des réalisations
- dans la mesure du possible, un extrait du résultat du projet
- le plan de communication et de promotion prévu pour atteindre les publics visés
- le plan de financement, avec les dépenses et recettes escomptées, et la mention des montants obtenus ou sollicités auprès d'autres organismes
- une lettre d'accompagnement contenant la somme demandée à la Fondation

- les coordonnées du compte bancaire ou postal à créditer (IBAN ou bulletin de versement prérempli)

Les demandes doivent être signées.

En cas de besoin, les requérants peuvent prendre contact en tout temps avec la Fondation.

Droits d'auteur et droits voisins

Il incombe aux requérants d'obtenir, si nécessaire (par exemple en cas de traduction d'une œuvre existante), les droits nécessaires.

Délai de soumission

Les demandes sont soumises, avec sa documentation complète, au moins 4 mois avant la mise en œuvre du projet, et de façon à pouvoir être discutée avant le début de la réalisation. En cas d'impossibilité, prière de prendre contact avec la Fondation.

Décision

Toute décision est notifiée aux requérants par lettre, en principe dans les 4 mois suivant la demande, avec, le cas échéant, précision du montant octroyé et mention des contre-prestations attendues. La décision ne peut faire l'objet d'aucun recours.

L'aide financière est accordée, sauf pour les projets de longue durée, en un seul versement à l'association garante du projet ou au porteur de projet.

Contact

Fondation du patois
Case postale 2138
Avenue Ritz 1
CH - 1950 Sion 2
fondation.patois@gmail.com

